



ASSOCIATION DES ÉTUDIANT(E)S EN DROIT CIVIL DE L'OUTAOUAIS

Réunion ordinaire du conseil exécutif

Le mercredi 3 octobre 2018

Heure : 16h00

Lieu : BRKS, salle 102

EN PRÉSENCE DE :

- **Sarah Ali**, *vice-présidente aux affaires intégrées* ;
- **Jérémy Archambault**, *vice-président aux affaires sociales* ;
- **Sharon Aspirot** (Via Facetime), *vice-présidente aux affaires internes* ;
- **Mathieu Chapdelaine**, *vice-président aux affaires externes* ;
- **Molie DeBlois Drouin**, *vice-présidente aux affaires académiques* ;
- **Jean-Philippe Gagnon**, *vice-président aux finances* ;
- **Olivier Lacoursière**, *président* ;
- **Alexandre Legault**, *vice-président aux affaires sportives* ;
- **Camille Péloquin**, *vice-présidente aux communications*.

PROCÈS-VERBAL

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;

Olivier Lacoursière, président, constate le quorum et prononce l'ouverture de la réunion à 16h09.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

PROPOSÉ PAR : Alexandre Legault
APPUYÉ PAR : Jérémy Archambault
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
4. Mise en demeure ;



5. Service du livre ;
6. Vêtements facultaires ;
7. Suivi - allocation pour le groupe dirigé par Anne-Marie Pion ;
8. Gala Grand Maillet ;
9. Bal ;
10. Règlement sur le comité social (présentation) ;
11. Activités à venir ;
 - a. Café et biscuits de BCF
12. Accréditation de clubs ;
13. *Varia* ;
14. Levée de la réunion.

Adopté.

3. Adoption des procès-verbaux ;

PROPOSÉ PAR : Sharon Aspirot
APPUYÉ PAR : Molie DeBlois Drouin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE sauf pour des détails cléricaux, les cinq (5) premiers procès-verbaux de l'AEEDCO 2018-2019 sont approuvés.

4. Mise en demeure ;

Un étudiant, soit Yunes Seulami, met l'AEEDCO ainsi que deux membres personnellement en demeure pour le paiement de frais qu'il a déboursés lors de la semaine d'intégration. À la suite de la réception de sa mise en demeure, les deux principaux intéressés ont recalculé les dépenses qu'il réclame et réalise tout d'abord une erreur dans les montants demandés. De plus, plusieurs irrégularités sont remarquées : notamment, à la réception de la mise en demeure, l'étudiant n'avait pas encore communiqué toutes ses factures. Plusieurs preuves démontrent une collaboration entre l'étudiant et l'AEEDCO ainsi qu'une compréhension de sa part pour les délais. Une réponse sera émise. Le chèque est d'ailleurs déjà prêt.

Jeremy Archambault propose qu'on taise le nom de l'étudiant dans le cadre du procès-verbal, car il avance que cette information n'est pertinente à l'intérêt public. Il est soulevé que la mise en demeure concerne l'AEEDCO et ses fonds, et donc tous les étudiants, qui auront par ailleurs accès à la mise en demeure s'ils le désirent. On passe donc au vote afin de savoir si on retire le nom de l'étudiant dans le procès-verbal.



Pour : 2
Contre : 4
S'abstient : 1

Le nom de Yunes Seulami est conséquemment divulgué dans le présent procès-verbal.

5. Service du livre ;

Mathieu Chapdelaine avait contacté un comptable pour recevoir de l'aide dans le dossier du Service du livre. Ce dernier a malheureusement dû décliner l'offre, mais réfère l'AEEDCO à un fiscaliste qu'il connaît.

6. Vêtements facultaires ;

Dans 10 jours, les vêtements seront possiblement disponibles. Un message devrait être émis par le comité social pour informer les étudiants de la mise en vente de ces vêtements.

7. Suivi - allocation pour le groupe dirigé par Anne-Marie Pion ;

On se redemande si l'AEEDCO indemnise leur déplacement. Il s'agit d'une décision qui devra être prise par le Comité social. La question sera abordée prochainement, lors d'une réunion.

8. Gala Grand Maillet ;

Les détails sont presque décidés. Une soumission a été déposée. On vise la participation de 300 personnes avec différents paliers de prix de billets qui commenceront à 70\$. Certains risquent d'être sollicités et d'accepter de participer à la soirée.

9. Suivi du bal ;

Le souper et le cocktail devraient être à un même endroit, puis la soirée devrait se terminer dans un bar à proximité ou l'option « bar ouvert » a été discutée. On propose de sonder les étudiants afin de connaître leurs préférences. Le bal devrait fort probablement se dérouler le 11 mai.

10. Règlement sur le comité social ;

Retour sur celui-ci la semaine prochaine.

11. Activités à venir

